

# Des étudiants étrangers menacés de radiation

L'université de Strasbourg va désinscrire des étudiants qui n'ont pas pu payer les frais de scolarité majorés

Leur année universitaire est sur le point de s'achever, mais l'université de Strasbourg ne leur délivrera ni attestation ni diplôme, car ces étudiants en master sont considérés comme n'ayant jamais été inscrits dans l'établissement. Depuis la mi-avril, 47 étudiants étrangers, majoritairement venus d'Afrique, sont dans une impasse administrative, au motif qu'ils ne sont pas parvenus à s'acquitter intégralement des frais de scolarité majorés, qui s'élèvent à 3 941 euros l'année, soit 16 fois plus que pour un étudiant français ou européen inscrit dans le même cursus.

En 2019, le plan baptisé « Bienvenue en France » a instauré ces « droits différenciés », chaque établissement devant élaborer sa propre stratégie d'accueil, avec une possibilité d'exonération intégrale ou partielle pour 10 % des effectifs extracommunautaires. Six ans plus tard, les trois quarts des présidents d'établissement n'ont que peu suivi la consigne, considérant qu'elle était antinomique avec les valeurs universitaires.

Mais le ministre de l'enseignement supérieur a annoncé, mardi 21 avril, vouloir inverser la tendance, lors de la présentation du plan Choose France for Higher Education, destiné à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français. Désormais, « la règle, ce sont les droits différenciés ; et l'exception, c'est l'exonération », a affirmé Philippe Baptiste, dans un entretien au *Parisien* diffusé la veille.

Un bilan dressé en janvier par les services statistiques du ministère montre ainsi qu'à la rentrée 2024-2025, sur 111 400 étudiants concernés, seuls 11 100 avaient dû s'acquitter d'un tarif plein (+ 15 % en un an). Dans le détail, 24 % des étudiants d'Asie ou d'Océanie et 17 % des étudiants américains avaient été totalement exonérés de ces frais, contre 6 % des étudiants africains.

« Le choix de l'université de Strasbourg est d'exonérer partiellement les étudiants extracommunautaires inscrits en licence. A l'inverse, les droits différenciés sont applicables en master », justifie Frédérique Berrod, présidente de l'établissement depuis mars 2025. Elle affirme que les étudiants concernés, avant de venir à Strasbourg, étaient « au clair là-dessus et bien



Une manifestation devant l'université de Strasbourg en soutien aux étudiants étrangers, le 16 avril.  
CÉDRIC JOUBERTY / DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE / MAXPPP

**Les « droits différenciés » ont été instaurés en 2019, mais peu d'universités ont suivi la consigne**

conscients de la situation». « Quelques étudiants en master, en deuxième année uniquement et en situation de réussite pédagogique, ont pu obtenir une exonération dans des cas extrêmement compliqués, comme la perte d'un emploi [à côté de leurs études], complète la vice-présidente chargée de la formation, Rachel Schurhammer.

Sur les 47 étudiants en défaut de paiement, « une dizaine » ont pu verser la somme manquante ces derniers jours, ajoute Frédérique Berrod. « On se focalise sur ceux qui n'ont pas réussi à acquitter leurs droits, mais l'immense majorité des étudiants

extracommunautaires l'a fait », souligne la présidente de l'université, qui précise que 310 étudiants sont soumis aux droits différenciés au tarif plein, soit 3 % des 10 380 étudiants extracommunautaires accueillis.

**« Harcèlement financier »**

« Lorsque j'ai reçu un avis favorable d'admission, il n'y avait pas l'information concernant les droits différenciés appliqués en master, relate un étudiant d'Afrique subsaharienne qui souhaite conserver l'anonymat. Ce n'est qu'en septembre 2025 que je l'ai appris, ce qui m'a effaré. A cette date, il n'y avait plus aucune possibilité d'aller ailleurs. »

« C'est comme si des montagnes avaient été posées sur mes épaules, complète un autre. Tu te demandes tout le temps si tu es bien étudiant et comment tu vas faire pour compléter la somme qui reste à verser. » « En agissant ainsi, on fragilise non seulement l'étudiant mais aussi sa famille »,

ajoute une étudiante originaire du Maghreb. Plusieurs n'ont pas osé annoncer la nouvelle d'un retour au pays sans diplôme.

Choqués par ce qu'ils nomment un « harcèlement financier » des étudiants qui ont été « choisis sur des critères académiques », des enseignants-chercheurs ont lancé une pétition de soutien et perturbé un conseil d'administration, jeudi 16 avril. « On assiste à une forme de trumpisation de la présidence, juge Pascal Maillard, professeur à la faculté des lettres et secrétaire du Snesup-FSU. Depuis la rentrée, les données communiquées sur le nombre d'étudiants extracommunautaires n'ont cessé de changer – 4 500, 8 000, 12 000 et enfin 10 380. Or, c'est sur cette base que sont calculées les exonérations. »

L'intersyndicale réclame un relevé des nationalités exonérées, partiellement et intégralement, ainsi qu'une évolution des courbes d'inscription à l'université en fonction des pays.

« Notre université est la première à pousser si loin la logique de Bienvenue en France au point de désinscrire ses étudiants ou – mieux, de son point de vue – de les pousser à se désinscrire d'eux-mêmes », relève Elsa Rambaud, maîtresse de conférences en science politique. A la rentrée, les services administratifs les ont laissés instruire une demande d'exonération avant de la refuser. « S'ils n'étaient pas éligibles, pourquoi les avoir laissés faire une demande ? », s'interroge-t-elle.

Une zone grise demeure, alors que ces étudiants ont pour la plupart suivi tous les cours, passé leurs examens au premier semestre et reçu leur convocation pour ceux du second. « Ils ont bénéficié d'une inscription pédagogique, mais elle doit être suivie d'une inscription administrative qu'ils n'ont jamais eue », justifie la vice-présidente Rachel Schurhammer.

Pour tenter de s'acquitter des quelque 4 000 euros de frais d'inscription, des étudiants se sont endettés, se sont mis à

**Pour s'acquitter des frais, des étudiants se sont endettés et ont pris des emplois précaires**

travailler de nuit, ou encore ont pris des emplois précaires avec un nombre d'heures dépassant les 20 autorisées par le ministère de l'intérieur, qui n'auraient pas suffi à gagner suffisamment d'argent.

**Humanisme rhénan**

Pour obtenir leur visa, par ailleurs, ils ont dû placer une somme de 7 400 euros sur un compte bancaire. « Pour deux années de master, il faut donc qu'ils versent 8 000 euros. En ajoutant les 7 400 euros, on aboutit ainsi à plus de 15 000 euros la formation, calcule Pascal Maillard. Sauf qu'à 90 % ces étudiants sont originaires des pays les plus pauvres de la planète : 15 000 euros au Sénégal, au Togo, au Tchad, au Maroc ou en Algérie, c'est une somme vertigineuse qui représente un équivalent de 45 000 à 50 000 euros pour nous. »

Le syndicat Solidaires étudiants prépare une cagnotte de soutien. « Tout se passe comme si la présidente souhaitait être une simple fonctionnaire qui ne veut pas se poser de questions sur le fond », considère Louise Camuzard, sa porte-parole, étudiante à Sciences Po. Lorsqu'un étudiant vient présenter sa situation à l'administration, « il doit proposer un échéancier pour le paiement, sans quoi on lui demande de se désinscrire de lui-même en lui promettant un remboursement des sommes déjà versées », s'indigne-t-elle.

Des solutions existent pourtant, la présidence pouvant octroyer des bourses ou faire appel à la Fondation de l'université, estime l'intersyndicale. L'application de cette politique est « indigne d'une grande université fortement internationalisée et se revendiquant de "l'humanisme rhénan" », conclut Pascal Maillard, en référence à ce mouvement intellectuel de la Renaissance qui prônait l'ouverture culturelle et la diffusion des savoirs. ■

SOAZIG LE NEVÉ

## Le ministre veut imposer l'application de frais d'inscription majorés

Mardi, Philippe Baptiste a recadré les universités qui n'appliquent pas de droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires

Les universités ont beau être autonomes, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a tenu à les recadrer, en annonçant, mardi 21 avril, le plan Choose France for Higher Education, destiné à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français. Philippe Baptiste a taclé les chefs d'établissement qui ne jouent pas le jeu des droits d'inscription majorés à l'égard des étudiants extracommunautaires, soit 2 895 euros par an en licence, contre 178 euros pour un étudiant français ou originaire de l'Union européenne (UE), et 3 941 euros en master, contre 254 euros. Un décret viendra les contraindre à appliquer cette politique, indique le dossier de presse du ministère.

Ces tarifs reviennent « seulement [à] 30 % du coût de la formation », a estimé M. Baptiste dans *Le Parisien*, lundi 20 avril. Ils restent très inférieurs à ceux des Etats-Unis ou du Royaume-Uni, a-t-il relevé. D'ici deux à trois ans, selon lui, la mesure pourrait rapporter environ 250 millions d'euros par an aux universités.

« Même si ça progresse chaque année, nous sommes à seulement 10 % d'étudiants extracommunautaires qui paient les droits différenciés », a-t-il chiffré. Désormais, « la règle, ce sont les droits différenciés ; et l'exception, c'est l'exonération ». Chaque université conservera la possibilité d'exonérer jusqu'à 10 % des étudiants extracommunautaires, essentiellement dans le cadre d'accords de coopération avec des établissements étrangers qui prévoient des exonérations réciproques.

La possibilité de pratiquer des droits différenciés avait été introduite par le plan Bienvenue en France en 2019, mais elle est restée peu appliquée par trois quarts des établissements qui y voient une enfreinte aux valeurs universitaires d'ouverture et de partage des savoirs. « Les universités ne pourront plus édicter des exonérations massives », a prévenu M. Baptiste, qui veut réserver ses faveurs à « des cas très précis », qui pourront même toucher en sus une bourse du gouvernement français. Des « profils » doivent être « priorités »,

trop peu présents parmi les étudiants nationaux et ceux issus de l'UE. « Nous avons besoin de 40 000 ingénieurs et 40 000 techniciens par an si nous voulons réindustrialiser le pays », a-t-il illustré, citant le besoin de « talents étrangers » dans le numérique, l'intelligence artificielle, la physique quantique...

**« Trier les étudiants »**

La France « élargit son attractivité à de nouvelles zones dans le monde », grâce à l'arrivée croissante d'étudiants indiens (+ 63 % depuis 2018) et par une forte dynamique dans les pays africains anglophones dont le Nigeria (+ 112 %), salue le ministère qui y voit la confirmation de « la capacité du système français à attirer des talents issus de toutes les grandes régions du monde » au-delà de la francophonie.

Dans la communauté universitaire, les réactions au recadrage des universités sont vives. « Je veux réaffirmer que la science n'a pas de frontière », déclare au Monde Lamri Adoui, président de

l'université de Caen-Normandie et à la tête de l'association France Universités. Il refuse « la vision caricaturale d'étudiants étrangers qui seraient uniquement un coût, alors qu'ils rapportent aussi en matière de consommation, de diplomatie et d'élévation du niveau d'éducation ».

M. Adoui s'étonne de la « volonté centralisatrice » du ministre, « un coup porté à l'autonomie des établissements ». « En matière de bourses et d'exonérations, il faut accepter une décentralisation de la décision, dit-il. Des universités vont chercher à attirer des profils d'étudiants sur des disciplines et spécia-

lités qui constituent leur signature scientifique, quand d'autres chercheront d'abord à répondre aux besoins en emplois de leur territoire. Une application stricte et uniforme des droits différenciés ne tient pas. »

Dire que les frais majorés ne couvrent que « 30 % » du coût de formation « n'a absolument aucun sens, et le ministre le sait », souligne, sur le réseau BlueSky, Julien Gossa, chercheur spécialiste des politiques d'éducation à l'université de Strasbourg. Un étudiant qui paye 2 895 euros l'inscription dans une licence de sciences humaines et sociales va parfois payer deux à trois fois le coût de sa formation. »

De son côté, le syndicat Snesup-FSU relève que « le ministre ne se pose pas la question de l'impact de cette mesure discriminatoire sur la poursuite d'études en doctorat et donc sur l'effort de recherche dans les laboratoires, publics comme privés », pas plus qu'il n'explique « qui va devoir "trier" les étudiants pour déterminer ceux et celles qui auront les moyens de payer ou qui pourront bénéficier de bourses pour "talents" ». « Le gouvernement

enfonce encore le clou », estime l'Union étudiante, qui dénonce « une attaque raciste ». La FAGE rappelle que ces mêmes étudiants sont déjà visés par « la suppression de l'éligibilité aux APL [aides personnalisées au logement] ».

Le plan de Philippe Baptiste répond à un rapport de la Cour des comptes de 2025, qui déplorait le manque de « stratégie nationale » pour attirer « les talents ». La France se distingue d'autres pays par « un manque d'objectifs qualitatifs explicites » et de « priorisation », estimait-elle à propos du plan Bienvenue en France, suggérant de garantir, pour les « publics prioritaires de la stratégie d'attractivité », une offre plus étoffée de bourses et de renforcer « la durée et le montant des bourses du gouvernement français ».

Deuxième pays d'accueil en 1980, la France était quatrième en 2017, selon l'Unesco. En 2023, elle n'était plus qu'au 8<sup>e</sup> rang, derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, l'Allemagne, le Canada, la Russie et la Turquie. ■

S. L. N.